



Projet éducatif de territoire Saint-Pierre d'Albigny 2024-2027



1	DEFINITION ET ENJEUX DU PEDT	3
2	PRESENTATION DU TERRITOIRE	3
3	LES ECOLES PUBLIQUES DE ST PIERRE D'ALBIGNY	6
4	PARTICIPATION DE LA VILLE A LA VIE SCOLAIRE	7
4.1	LE PARCOURS CITOYEN	7
4.2	LE PARCOURS ARTISTIQUE ET CULTUREL	7
4.3	LE PARCOURS EDUCATIF SPORTIF	8
5	LES ACTIVITES EXTRA SCOLAIRES	10
6	LE TEMPS PERISCOLAIRE	10
6.1	LA TARIFICATION	10
6.2	L'ACCUEIL PERISCOLAIRE MATERNEL	10
6.3	L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ELEMENTAIRE	11
6.4	L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL	11
6.5	LES MISSIONS DES ANIMATEURS	13
7	LES ENJEUX EDUCATIFS DU PEDT	13
8	PILOTAGE DU PROJET	16
8.1	ROLE ET OBJECTIFS DU COMITE DE PILOTAGE ET DES GROUPES DE TRAVAIL	16
8.2	COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE	16
8.3	COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL	17
8.4	FREQUENCE DES RENCONTRES	17
8.5	EVALUATION DU PROJET	18

1 Définition et enjeux du PEdT

Le Projet Educatif Territorial (PEdT) vise à offrir à chaque enfant de 3 à 11 ans scolarisé dans les écoles publiques de la commune un parcours éducatif cohérent et adapté à ses besoins, couvrant l'ensemble de sa journée, avant, pendant et après l'école.

Ce projet, qui s'étend sur 3 ans, est une feuille de route commune à tous les acteurs éducatifs : parents d'élèves, équipes scolaires et périscolaires, associations, élus et partenaires institutionnels.

Le PEdT mobilise les ressources locales pour proposer une offre d'activités périscolaires et extrascolaires variées et de qualité, respectueuse des rythmes et aspirations de chaque enfant.

En favorisant l'accès à des activités éducatives et de loisirs de qualité, le PEdT contribue à la réussite éducative de tous les enfants et lutte contre les inégalités scolaires.

Ce projet est initié par la collectivité territoriale et s'appuie sur une convention de partenariat avec le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).

2 Présentation du territoire

A mi-chemin entre Chambéry et Albertville, la commune de Saint-Pierre d'Albigny occupe une position de carrefour entre les vallées de la Maurienne et de la Tarentaise ainsi qu'entre la Combe de Savoie et les cols des Bauges.

Cette petite ville de 4500 habitants, située au pied de la montagne, est formée d'un bourg centre entouré de vingt hameaux. Saint-Pierre d'Albigny offre une vue imprenable sur les 41 communes composant la communauté de communes du Cœur de Savoie.



Saint Pierre d'Albigny, c'est :

1 école
publique maternelle



1 école
publique élémentaire

104 élèves

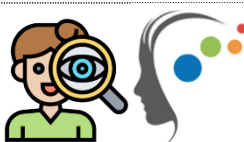


175 élèves

4 classes
4 enseignants
4 ATSEM
AESH



7 classes
1 classe ULIS (unité
localisée d'inclusion
scolaire)
8 enseignants
AESH



1 RASED
(réseau d'aides
spécialisées aux élèves en
difficulté)

1 restaurant scolaire
2 agents de restauration



1 self
3 agents de restauration

4 ATSEM



1 Responsable des services
scolaire et périscolaire

3 animateurs



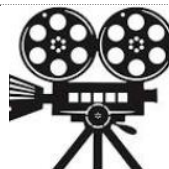
50 agents municipaux

Guichet unique, restauration, entretien des bâtiments, services techniques, police municipale, logistique, état civil, ressources humaines, urbanisme

1 Bibliothèque
municipale



1 école de musique
municipale



1 cinéma
municipal



ouvert le mercredi
et
durant les vacances scolaires



Associations sportives et culturelles à destination des enfants



Olympic club tennis de table
Saint Pierre d'Albigny



Gym Form' Détente Saint Pierre d'Albigny



Cours de
théâtre aux 6-11

English Hero
ECOLE D'ANGLAIS POUR LES ENFANTS DE 3 À 11 ANS

ENGLISH
HERO



Le
SOU
des écoles Publiques
de Saint Pierre d'Albigny

3 Les écoles publiques de St Pierre d'Albigny

Présentation des écoles :



Ecole maternelle publique

410 rue des écoles
73250 SAINT PIERRE D'ALBIGNY classes
4 classes
103 élèves



Ecole élémentaire publique Les Frontailles

135 rue du Pré de Foire
73250 SAINT PIERRE D'ALBIGNY
8 classes
170 élèves

L'Organisation du Temps Scolaire (OTS) est basée sur la semaine des 4 jours.

Les horaires scolaires sont décalés de 5 minutes entre les écoles permettant aux familles ayant une fratrie la dépose des enfants entre les différentes écoles.

MATERNELLE

8h20-8h30 / 11h30

13h00-13h10 / 16h10

LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI



ÉLÉMENTAIRE

8h25-8h35 / 11h35

13h05-13h15 / 16h15

Les APC (activités pédagogiques complémentaires) sont organisées :

- **le mardi soir à partir de 16h30 à en élémentaire,**
- **2 soirs par semaine après l'école en maternelle.**

Elles permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre. Les enseignants peuvent ainsi aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial de la commune.

- S'essayer à différents arts, seul ou en groupe.
- Développer sa culture et apprendre à critiquer ce qu'on voit et entend.

Les écoles de Saint Pierre d'Albigny peuvent profiter des services de la ville et de la richesse de son patrimoine culturel pour mettre en place ce parcours.



École de musique

- Classes orchestres en élémentaire
- Chorale et musique en maternelle



Bibliothèque

- Prêt de livres
- Séances de lectures
- Accompagnement littéraire sur des projets



Cinéma

- Projet cinéma
- Projection de films, documentaires...



Caveau des Augustins

- Lieu d'expositions



Château de Miolans

- Animations pédagogiques

4.3 Le parcours éducatif sportif



Les activités physiques et sportives font partie des programmes scolaires pour promouvoir la santé des élèves.

La municipalité met ainsi, à disposition, ses infrastructures :



L'école est le meilleur endroit pour que tous les enfants puissent faire du sport et lutter contre la sédentarité. Le sport est important pour la santé et le bien-être, ce qui permet aux élèves d'apprendre plus facilement.

Notre gymnase, nos terrains et nos associations permettent d'organiser des événements sportifs :

- Courses à pied (Courseton)
- Handball (interventions bénévoles du club)
- Rugby (partenariat avec Montmélian)
- Journée de découverte d'activités sportives pour personnes en situation de handicap, menée par les élèves du collège, de l'IME St Réal et de l'USEP.



La natation scolaire fait partie des enseignements les plus importants. Elle sert de prévention à la noyade, mais permet aussi aux enfants d'apprendre à nager.

Le premier objectif est de contribuer à l'aisance aquatique en donnant une première expérience positive de l'eau dès la maternelle.

L'apprentissage de la nage sera surtout mis en avant en fin de maternelle et à l'école élémentaire. L'objectif étant de familiariser les enfants au milieu aquatique pour y évoluer en sécurité.

Pour valider leurs compétences, les enfants passent des tests qui leur permettent de participer à des activités nautiques et aquatiques en accueil collectif :

- Le pass nautique
- L'attestation de savoir nager en sécurité (ASNS)

La piscine municipale et ses maîtres-nageurs accueillent les enfants de nos écoles, de la maternelle au collège.

5 Les activités extra scolaires

L'accueil de loisirs 3-17 ans est en gestion associative coordonné par Cœur de Savoie (se référer au PEDT de la Communauté de communes Cœur de Savoie)

Chaque mercredi et durant les vacances scolaires, la Partageraie accueille les enfants de 3 à 12 ans sur l'école élémentaire Les Frontailles. Cet accueil de loisirs représente un des principaux lieux de socialisation des enfants en dehors du temps scolaire. Il permet aux enfants de découvrir les autres, les règles de vie en collectivité et ce grâce à la pratique de différentes activités socio-culturelles. Chaque jour, des activités ludiques sont organisées par les animateurs, avec notamment des sorties à caractère plus exceptionnel. Les enfants peuvent également assister à des spectacles, faire des sorties à la journée ou s'initier à diverses pratiques artistiques et sportives grâce à l'intervention de professionnels.

Un partenariat est établi entre le Comité d'Actions culturelles, La Partageraie, l'institut médico éducatif Saint Réal, le foyer du col du Frêne pour les personnes en situation de handicap et l'hôpital de Saint Pierre d'Albigny.

6 Le temps périscolaire

Le temps périscolaire correspond au temps que les enfants passent à l'école en dehors des cours. La ville s'occupe de l'organisation, de l'encadrement et du financement de ces moments. Cela comprend l'accueil du matin, la pause méridienne (pause déjeuner) et les accueils du soir. La pause méridienne ne rentre pas dans cette présente convention.

Tous les enfants peuvent bénéficier de ces services, sans distinction, dès le premier jour de la rentrée scolaire. Pour s'inscrire, les parents doivent contacter la mairie.

6.1 La tarification

La tarification est calculée en fonction des revenus de la famille, elle est modulée suivant les quotients familiaux.

La tarification ainsi que le règlement de fonctionnement des différents accueils périscolaires sont proposés par les élus lors de la commission scolaire puis voté par le conseil municipal.

6.2 L'accueil périscolaire maternel

	JOURS	HORAIRES	LIEU	LOCAUX
ACCUEIL DU MATIN	Lundi Mardi Jeudi Vendredi	7h30/8h20	École élémentaire	Salle de BCD
ACCUEIL DU SOIR T1		16h10//17h30	École maternelle	Salle de motricité avec son hall d'accueil 1 cour avec ses structures de jeux 1 préau Espaces verts
ACCUEIL DU SOIR T2		17h30/18h30		

L'équipe est composée de 4 ATSEM dont 1 diplômée BAFA et 1 BEES.

6.3 L'accueil périscolaire élémentaire

	JOURS	HORAIRES	LIEU	LOCAUX
ACCUEIL DU MATIN	Lundi Mardi Jeudi Vendredi	7h30/8h20	École élémentaire	Salle de BCD
ACCUEIL DU SOIR T1		16h15//17h30		Salle de BCD Salle de motricité 2 cours avec paniers de basket et tables de ping pong 1 préau Espaces verts
ACCUEIL DU SOIR T2		17h30/18h30		

L'équipe est composée de 3 animatrices dont une diplômée BAFA et 1 AESH.

6.4 L'organisation de l'accueil

L'accueil sur le temps périscolaire des enfants scolarisés sur les 2 écoles publiques de la commune se déroule de la façon suivante :

- **L'accueil du matin**

Arrivées échelonnées des enfants le matin.

A leur arrivée les enfants ont le choix de participer aux activités proposées par l'équipe d'animation ou bien d'évoluer en autonomie.

Pour ce faire, un aménagement de la salle est pensé pour répondre aux besoins de l'enfant :

- Espace lecture
- Espace jeux de société
- Espace jeux de construction
- Espace coloriage

- **Les accueils du soir**

Départs échelonnés des enfants le soir.

Un programme d'activités varié est mis en place à chaque période. Des animations sportives, culturelles ou artistiques sont proposées. Ce programme est accessible sur le site de la mairie.

Afin d'impliquer tous les acteurs, les enfants, les familles et les enseignants peuvent être associés à la création de ce programme.

Une boîte à idées est mise à disposition des enfants et des moments de concertation sont mis en place avec eux afin de prendre en compte leur envie, leur souhait du moment.

Les familles inscrivent les enfants en fonction de leurs besoins.

Les enfants choisissent leurs activités en fonction de leurs envies.

Les animateurs favorisent la participation de tous et veillent à l'intégration de chacun.

- Fonctionnement par période

L'année scolaire est décomposée en 5 périodes allant de vacances à vacances :

- P1 → Rentrée des classes / Vacances automne
- P2 → Vacances automne / Vacances Noël
- P3 → Vacances Noël / Vacances Hiver
- P4 → Vacances Hiver / Vacances Printemps
- P5 → Vacances Printemps / Vacances été

Les projets vécus lors d'une période peuvent nourrir et faire naître des projets pour la période suivante et éventuellement créer des projets à l'année.

- Choix des activités

Les enfants choisissent les activités auxquelles ils ont envie de participer. Pour se faire et afin de les inciter à de nouvelles découvertes, les animateurs :

- Présentent chacun des ateliers proposés avec une sensibilisation adaptée,
- Expliquent les contenus des ateliers,
- Mettent en place des temps d'échange.

Les enfants disposent d'un temps de jeux libres après le goûter.

- Lancement et pratique des ateliers

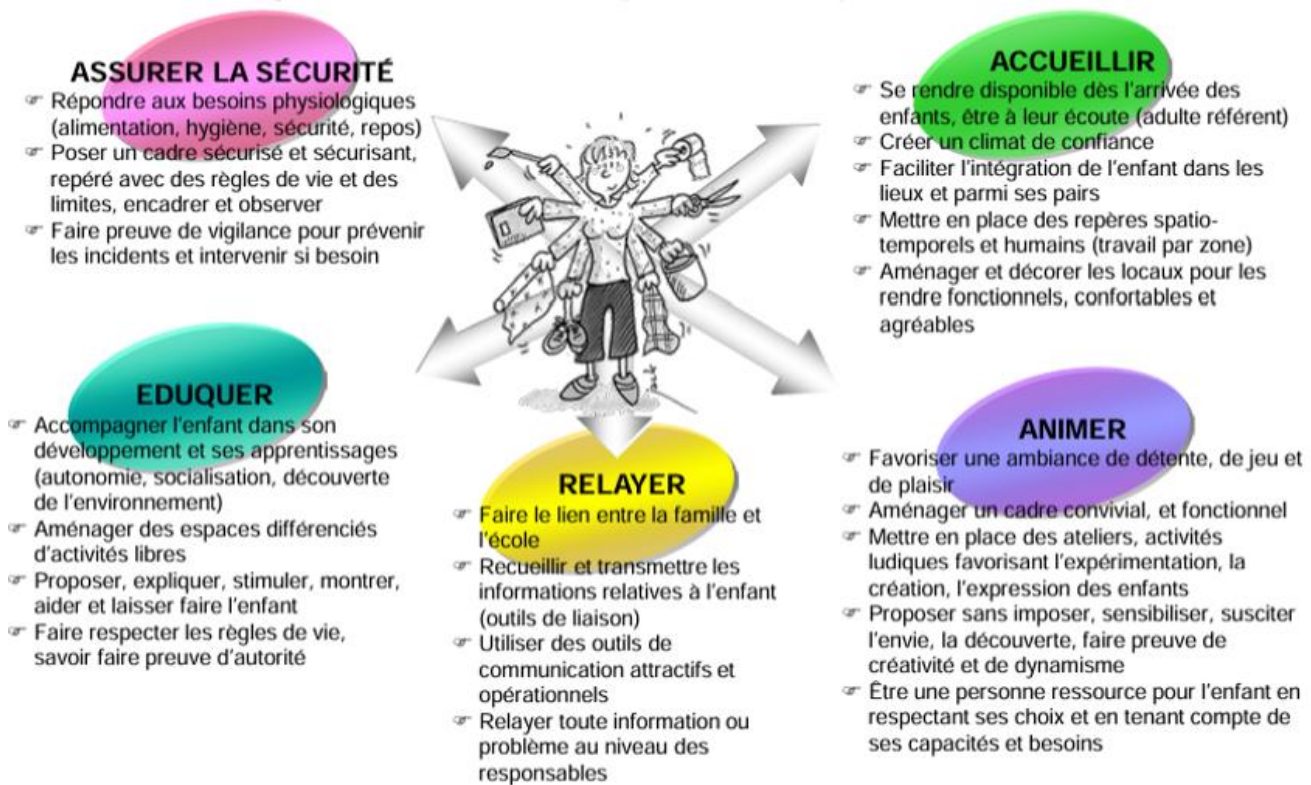
Les enfants s'engagent dans une ou plusieurs activités et disposent de la période pour la ou les réaliser. Ils évoluent librement d'un jour à l'autre en fonction de leurs besoins et de leur rythme

- Valorisation des projets

Elle permet de communiquer sur ce qui est fait à l'intérieur des ateliers, de faire le bilan avec les enfants et de commencer à construire la période suivante.

La valorisation des projets (expositions et représentations au sein de l'école, apport des créations au sein des familles, événements en fin d'année scolaire...) permet la reconnaissance du travail accompli et de donner du sens aux projets.

6.5 Les missions des animateurs



Un programme d'activités variées est mis en place à chaque période veillant à diversifier les animations proposées : sportives, culturelles ou artistiques. Afin d'impliquer tous les acteurs, les enfants, les familles et les enseignants pourront être associés à la création de ce programme.

Les familles inscrivent les enfants en fonction de leurs besoins ; les enfants choisissent leurs activités en fonction de leurs envies.

Les animateurs encouragent la participation de tous les enfants et s'assurent que chacun se sente intégré.

Ils proposent une organisation et un accompagnement adaptés aux besoins des enfants pendant le temps périscolaire.

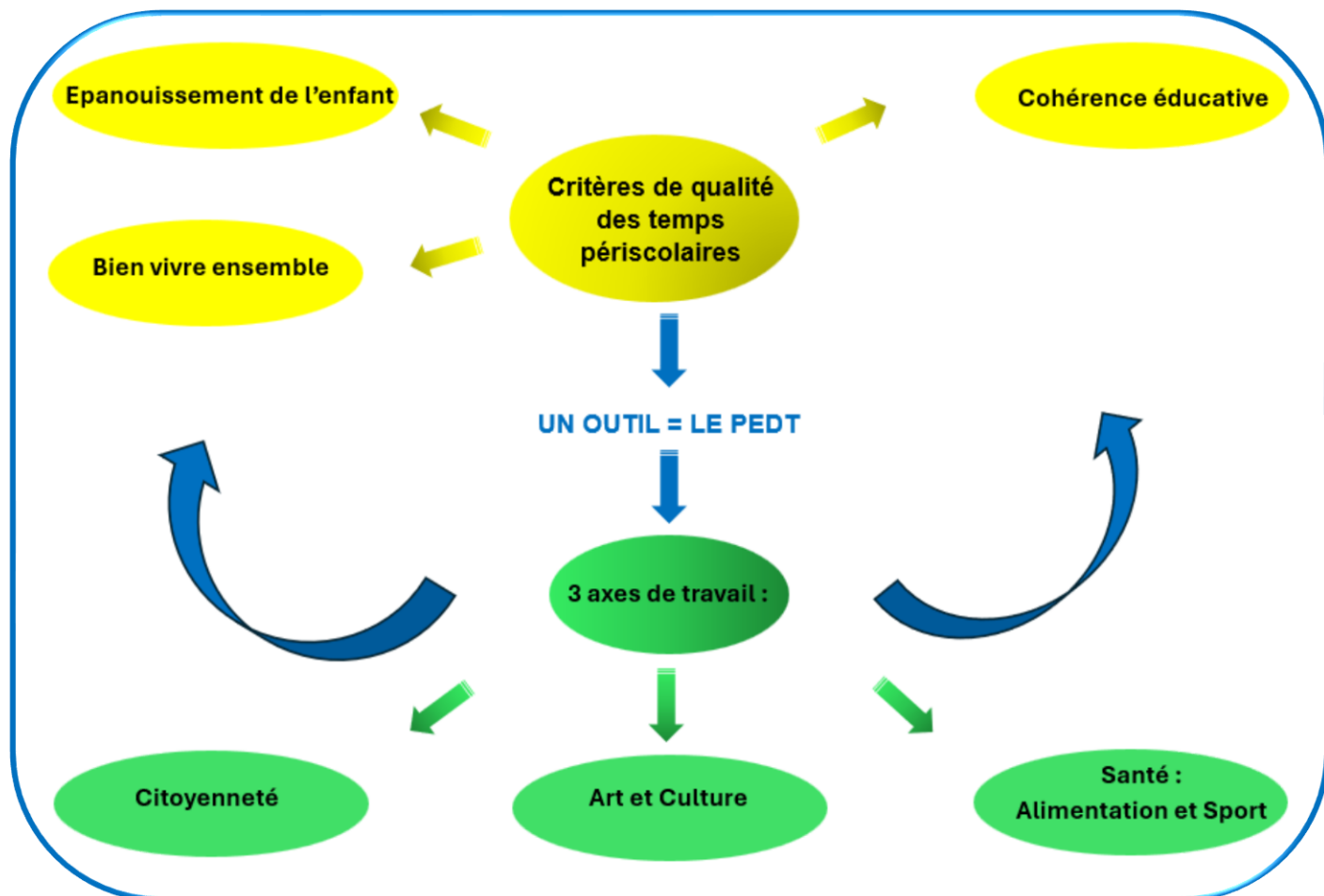
7 Les enjeux éducatifs du PEdT

Pour répondre aux enjeux éducatifs suivants :

- Contribuer à l'épanouissement de l'enfant ;
- Favoriser le « bien vivre ensemble » ;
- Contribuer à une cohérence éducative autour de l'enfant ;

Trois axes de travail seront abordés :

- La citoyenneté ;
- L'art et la culture ;
- La santé en passant par l'alimentation et le sport.



INTENTIONS EDUCATIVES	OBJECTIFS EDUCATIFS	OBJECTIFS OPERATIONNEL	MOYENS
Contribuer à l'épanouissement de l'enfant	Eveiller la curiosité de l'enfant	Proposition d'activités variées	Permettre à tous, l'accès à la culture, aux sports Exploitation des ressources du territoire et des compétences de nos partenaires
	Permettre à l'enfant de choisir ses activités ou actions	Participation à l'élaboration des programmes	Boîte à idées Moments d'expression formalisés
	Respecter le rythme de vie et de bien-être de l'enfant	Possibilité de temps libres Respect du « ne rien faire »	Temps prévus dans l'organisation Aménagement des espaces
Favoriser le « bien vivre ensemble »	Développer les valeurs du « vivre ensemble » : partage, respect et tolérance	Elaboration de règles de vie communes Instauration d'une relation de confiance Inclusion	Co-construction avec les enfants Conseils d'enfants, forum d'expression, débats d'idées Participation à des actions solidaires Sensibilisation au handicap
	Favoriser les actions de coopération dans les différents temps de vie de l'enfant pour faciliter la cohésion	Mise en place de projets et activités collectifs	Jeux collectifs et/ou coopératifs Développement de partenariats
	Cultiver le comportement citoyen	Sensibilisation à l'environnement et aux gestes éco-citoyens Respect des ressources du territoire	Interventions d'acteurs du territoire comme Cœur de Savoie. Actions de sensibilisation à l'alimentation et à la réduction du gaspillage alimentaire. Donner une nouvelle vie aux matériaux usagés
Contribuer à une cohérence éducative autour de l'enfant	Favoriser la continuité éducative entre les acteurs de l'éducation (parents, enseignants, animateurs, associations...)	Amélioration de la communication entre professionnels et professionnels/parents Implication des familles dans la vie de nos accueils	Échanges réguliers entre les acteurs impliqués Définir des procédures claires pour un fonctionnement optimal des écoles en lien avec la Mairie Assurer un suivi continu des actions éducatives sur tous les temps de l'enfant. Offrir aux familles la possibilité d'animer des ateliers éducatifs.
	Mutualiser les actions et permettre leur complémentarité	Elaboration de projets collectifs mutualisés	Collaboration étroite entre les acteurs et apport d'expertises techniques.

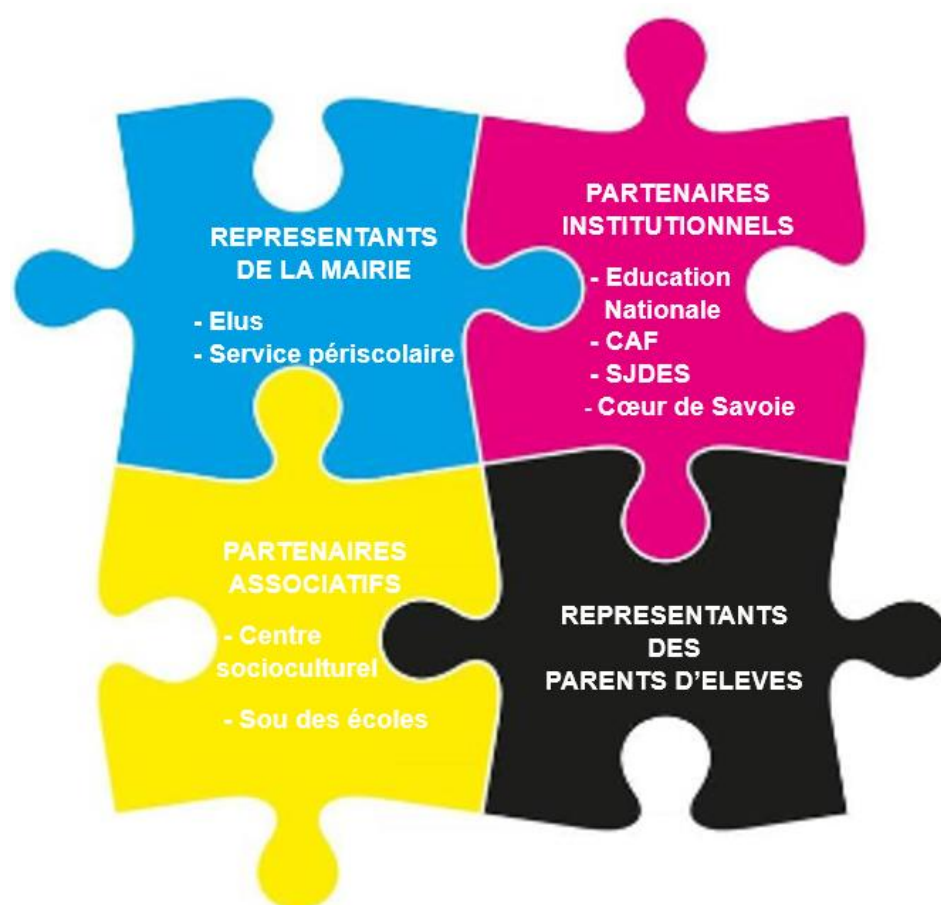
8 Pilotage du projet

8.1 Rôle et objectifs du comité de pilotage et des groupes de travail

Le COPIL	- Détermine les membres du groupe de travail pour chaque axe - Apporte une expertise de terrain et des connaissances spécifiques en fonction de l'action. - Coordonne l'avancée des groupes de travail - Valide les projets ou actions - Elabore les critères d'évaluation du PEdT - Assure le suivi du PEdT à travers ces critères d'évaluation.
Les groupes de travail	- Proposent un projet en lien avec le PEdT répondant aux enjeux éducatifs. - Apportent une expertise de terrain et des connaissances spécifiques en fonction de l'action. - Etablissent un échéancier dans la réalisation des actions de son projet. - Elaborent et évaluent les critères d'évaluation de son projet. - Réajustent les actions si besoin.

L'instance décisionnaire de la mise en place du PEdT est le conseil municipal.

8.2 Composition du comité de pilotage



- Les représentants de la Mairie :
 - o Élus référents et membres de la commission scolaire : 2 personnes
 - o Techniciens, adjoint DGS et responsable des services scolaire et périscolaire : 2 personnes

- Les représentants de l'Education Nationale : 3 personnes
 - IEN
 - Directrice école maternelle
 - Directrice école élémentaire
- Les représentants de parents d'élèves : 1 maternelle et 1 élémentaire
- Les partenaires institutionnels : 2 personnes
 - CAF
 - SJDES
- Les partenaires territoriaux :
 - Communauté de communes Cœur de Savoie : 2 personnes
- Les partenaires associatifs :
 - Sou des écoles : 1 personne
 - Centre socio-culturel La Partageraie : 2 personnes

Total du COPIL = 16 personnes

8.3 Composition des groupes de travail

Des groupes de travail sont issus des trois axes définis par la collectivité :

- Groupe citoyenneté
- Groupe art et culture
- Groupe santé

Chaque groupe de travail sera composé de 8 membres:

- 1 élu
- La responsable des services scolaire et périscolaire
- 1 enseignant maternelle
- 1 enseignant élémentaire
- 2 représentants des parents d'élèves (1 mat et 1 élém)
- 1 membre du sou
- 1 membre de la Partageraie

En fonction des sujets à traiter :

- Bibliothèque
- Ecole de musique
- 1 membre de Cœur de Savoie
- animateurs ou ATSEMS

8.4 Fréquence des rencontres

Le COPIL se réunira au moins 1 fois par an.

Les groupes de travail se réunissent pour créer et suivre les projets.

- Les élus donnent l'orientation politique souhaitée pour les 3 années à venir en tenant compte du diagnostic établi par le COPIL :
 - Enjeux éducatifs
 - Axes de travail
 Ils participent au développement des partenariats, défendent les projets et besoins de financement auprès du conseil municipal.

- Le COPIL coordonne, valide les projets et/ou actions, contrôle et évalue le PEdT.
- Les groupes de travail établissent les projets et actions à mener.
Ils établissent un échéancier sur 3 ans.
Ils évaluent leurs projets et réajustent les actions si nécessaires.
- Les animateurs préparent et animent les temps périscolaires en fonction des enjeux éducatifs, des axes et des actions choisis.

8.5 Evaluation du projet

La mise en œuvre des objectifs du PEDT se fera de manière progressive, avec des actions concrètes mises en place chaque année.

Un point d'étape sera organisé à mi-parcours pour analyser les progrès réalisés, ajuster les objectifs et identifier de nouvelles actions si nécessaire.

Le COPIL et les groupes de travail seront impliqués dans la conception des outils d'évaluation.